

## TANZANIE

# La libéralisation à tâton

Les paysans n'ont jamais beaucoup aimé que l'Etat s'occupe de trop près de leurs affaires. Même au pays du socialisme à visage humain. Après quinze ans d'encadrement strict des marchés agricoles, le gouvernement tanzanien relâche la bride. Mais pas trop vite.

**A**vec la déclaration d'Atusha, en 1967, la Tanzanie était devenue l'une des figures de proue du non alignement tant politique qu'économique. D'un côté, dans le but d'assurer une juste répartition des fruits de la croissance, on instaurait le contrôle collectif de la production agricole, par l'intermédiaire de l'Etat. Mais de l'autre, l'autosuffisance à tous les niveaux, et notamment celui de l'exploitation familiale, était considérée comme l'un des piliers du socialisme à visage humain. Il fallait faire confiance aux *ujamaas*, collectivités rurales dont on affirmait le rôle prédominant.

Cette autonomie « du bas » allait à l'encontre d'un dirigisme par « le haut ». Il en est résulté un système hybride, avec une collectivisation très limitée de la production mais en revanche, un monopole public de la commercialisation.

L'idée de base était que les commerçants ne sont que des parasites et des exploités. Seul l'Etat était jugé apte à défendre les intérêts des producteurs. Cette doctrine s'est manifestée notamment par la création en 1973 de la *National Milling Corporation* (Nmc), société d'Etat ayant le monopole d'achat des principaux produits vivriers (maïs, riz, blé), de transformation (minoteries) et de vente. L'interdiction de tout transport privé de produits vivriers, à l'exception de faibles quantités limitées à la consommation personnelle, devait garantir l'exercice de ce contrôle public.

Cette volonté de supprimer tout intermédiaire privé s'est traduite par la suppression des coopératives, en 1967. Le gouvernement leur reprochait



ANNA CLOPETREA

Avec la libéralisation, la production a atteint un maximum en 1989.

leur inefficacité et leur monopolisation par une minorité de paysans riches. Leurs fonctions ont été confiées à partir du début des années 70 à la Nmc ou directement à chaque village, considéré comme une multicoopérative.

Comme dans beaucoup d'autres pays, cette organisation a montré son inefficacité et a suscité le développement de marchés parallèles de plus en plus importants. Le *Marketing Development Bureau*, organe officiel chargé de suivre la commercialisation des produits agricoles, estimait qu'à la fin années 70, ces marchés parallèles représentaient environ 80 % des transactions sur les produits vivriers : la privatisation était déjà là !

### Prix différenciés

La libéralisation, engagée à partir de 1982, se développe à pas lents. En effet, la méfiance à l'égard des commerçants persiste, de même que l'idée selon laquelle la sécurité alimentaire exige le maintien d'un contrôle public. Mais l'ampleur du déficit de gestion de la Nmc (près de 6 % du total des recettes fiscales) rendait inévitable un désengagement de l'Etat.

La restauration des coopératives (qui ont repris leur activité à partir de la campagne 1985-86) est le chapitre principal de la réforme engagée. L'objectif est triple :

- donner plus de souplesse à un système beaucoup trop centralisé,
- abaisser les coûts de commercialisation pour

l'Etat en déchargeant la Nmc des opérations de collecte au niveau primaire,

- éviter une trop forte emprise des commerçants privés, les coopératives devant constituer le pouvoir compensateur nécessaire.

Les premières campagnes qui ont suivi cette libéralisation ont montré que l'efficacité des coopératives supposait une autonomie suffisante de gestion et notamment une flexibilité des prix. C'est précisément un domaine dans lequel la libéralisation évolue très lentement et où se manifestent de fortes résistances.

Après avoir constaté qu'une politique de prix unique pour toute la Tanzanie était peu incitative, les autorités ont mis en place à partir de 1982 un système de prix du maïs différenciés suivant les régions. Le principe était de mieux rémunérer les paysans les plus efficaces. La production a fortement augmenté depuis pour atteindre un maximum de 3,1 millions de tonnes en 1988/89. Mais existe-t-il un lien de cause à effet ? Il faut en réalité être prudent car sur les marchés parallèles, la hiérarchie des rémunérations a été inversée : le maïs était plus cher dans les régions les moins efficaces ! C'est la confirmation qu'une politique de prix ne fait pas tout. C'est l'ensemble de la filière des produits qui doit être considérée : l'état des routes et des moyens de transport, les possibilités de stockage, l'accès aux biens de consommation... Les voies de la libéralisation sont complexes.

**B. Contamin**  
Orstom, Abidjan

52

Solagral

# COURRIER DE LA PLANÈTE

Agriculture, environnement, alimentation, trois défis pour un monde solidaire

35F

**Dossier**

## Désertification, une affaire d'hommes

Archives du  
développement

L'opium, nerf de  
la colonisation

Vrande bovine

L'Europe brule  
son bœuf en  
Afrique

Café, le retour  
des négociants

### N°20

DÉCEMBRE  
JANVIER  
1993-1994

PL 16

C.E.D. D. ORSTOM

28 JANV. 1994

28 JANV. 1994

N° : 38839/A

Cote : B

